



Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec 

CONVOCATION

**Réunion du Conseil d'établissement de l'école secondaire Des Rives
Le mardi 17 octobre 2023 - 18h45
Salle de conférence Des Rives**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection du président et vice-président
5. Parole au public
6. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023
7. Nomination d'un représentant de la communauté (art.42.5)
8. Dénonciation d'intérêt
9. Adoption des jours, dates, heures et lieux de réunion (art.67)
10. Adoption des « Règles de régie interne du Conseil d'établissement »
11. Information
 - 11.1 Du président
 - 11.2 Du représentant au Comité de parents
 - 11.3 Des représentants du personnel enseignant
 - 11.4 Du représentant du personnel de soutien et du personnel professionnel
 - 11.5 Du représentant des élèves
 - 11.6 Du représentant de la Communauté
 - 11.7 De la Direction
 - Retour sur la Rentrée 2023
 - Bulletin et autres modalités de communication visant à renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (art. 89.1)
12. Dépôt pour consultation
Aucun dépôt pour cette rencontre

13. Dépôt pour adoption
 - 13.1 Sorties et Activités éducatives 2023-2024 (explications Voyages 2023-2024)
 - 13.2 Délégation de pouvoir pour les sorties et activités
Dépôt pour approbation
 - 13.3 Budget annuel du Conseil d'établissement
 - 13.4 Orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programme (PPP)

14. Levée de la séance

Alexandre Ducharme, directeur

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)